

Le Ferréolien

DÉCEMBRE 2022 - numéro 13

Bulletin municipal de la commune de Saint-Forget

Sommaire

À la une : travaux à Saint-Forget . p. 2
Conseil municipal . . . . . p. 4
Vie communale . . . . . p. 7
CCAS . . . . . p. 8
Vie sociale d'avril à décembre . . . . . p. 9
Illiwap . . . . . p. 16
Ecowatt . . . . . p. 16
État civil . . . . . p. 16
Dates à noter . . . . . p. 16

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55
Fax : 01 30 52 56 48

mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr

Le Ferréolien n°13

Bulletin municipal de Saint-Forget
DÉCEMBRE 2022
Directeur de la publication : JL. Jannin
Rédaction & photos : commission Animation et Communication
Tirage : 270 exemplaires
Conception graphique : effet-immediat.com

Le mot du maire

En cette fin d'année 2022, nous vous proposons un nouveau Ferréolien. Le dernier numéro date du début d'année et celui-ci sera une rétrospective des évènements de l'année.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées de l'empreinte de la COVID 19 avec les doutes et les angoisses.

L'année 2022 a débuté par ce que l'on n'imaginait pas : une guerre aux portes de l'Europe. Impossible de s'habituer à prononcer ce mot : guerre. Et pourtant c'est bien ce qui est arrivé ce 24 février 2022.

Sur place ce sont les horreurs de la guerre subies par les populations civiles difficiles à accepter au 21e siècle même si des conflits existent toujours de par le monde.

Aujourd'hui nous mesurons les conséquences avec des approvisionnements compliqués et des rayons qui se vident, des coûts de matériaux qui explosent avec des incidences importantes pour les investissements communaux, les prix de l'énergie qui s'envolent qui impactent nos équipements et l'éclairage public.

Les illuminations de Noël sont installées comme chaque année car je pense que nous devons garder la magie de Noël pour les enfants mais aussi pour les adultes. Les motifs de Noël étant à LED, la dépense est maitrisée et ils sont éteints la nuit comme l'éclairage public.

En investissement, l'année 2023 sera principalement consacrée à la réfection de la toiture de l'église Saint-Gilles. C'est une nécessité car les tuiles s'effritent et il faut faire les travaux avant que des infiltrations n'endommagent la charpente entrainant des travaux encore plus importants et plus onéreux. Nous avons essayé d'anticiper au maximum les hausses de prix, mais nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises surprises.

Dans le dossier de la rue de la Mairie, après avoir fait, et payé les travaux à la place du propriétaire nous lui avons adressé les titres de recettes (factures) pour remboursement. Ces titres ont été contestés par le propriétaire et le tribunal administratif de Versailles les a annulés.

La commune a fait appel de ce jugement.

Vous trouverez à l'intérieur de ce numéro tous les sujets qui ont marqué l'actualité de notre commune et de notre territoire proche le long de cette année 2022.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous souhaite au nom du conseil municipal de joyeuses fêtes de Noël, de fin d'année avant d'avoir le plaisir de vous retrouver pour les vœux du maire le 7 janvier 2023.

Votre Maire, Jean-Luc JANNIN

Travaux à Saint-Forget

Côte de Mauvières

La côte de Mauvières située aux Sablons relie la vallée de la RD 58 face au château de Mauvières au plateau sur le chemin de Jagny à la limite de Chevreuse.

Ce chemin a pour particularité d'être très pentu et donc soumis au ravinement lors de fortes pluies. Malgré des aménagements anciens, celui-ci était très dégradé et avait besoin de travaux de rénovation pour en permettre une utilisation normale.

Les travaux ont consisté en une reprise de la bande de roulement et la rénovation complète des caniveaux pour un meilleur écoulement de l'eau.

Montant des travaux : 40 000 € HT

Subventionnés à 70 % du montant HT





Rue des Grands Prés

La rue des Grands Prés fait peau neuve !

Du 21 octobre au 10 novembre 2022, des travaux ont eu lieu dans la rue des Grands Prés. En effet depuis 2016, date des travaux d'enfouissements de réseaux, la tranchée où sont installés tous les réseaux s'affaissait et il devenait urgent de faire les travaux tant la rue devenait compliquée pour la circulation.

La décision était prise depuis plus d'un an, mais il faut monter les dossiers de subventions, attendre les notifications, faire le dossier de consultation des entreprises pour attribuer les travaux.

La société TERE a été la société attributaire du marché qui a effectué un travail correspondant à nos attentes.

Nous remercions tous les riverains de la rue pour leur patience suite à la gêne occasionnée par ces travaux, ainsi que tous les habitats du Mesnil Sevin privés de la ligne de bus durant 3 semaines, même si 2 semaines étaient pendant les vacances scolaires.

Montant des travaux : 70 000 € HT

Subventionnés à 70 % du montant HT





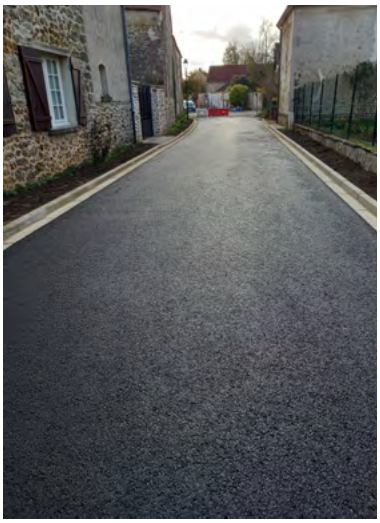



Travaux à Saint-Forget

La mare

La mare, ce serpent de mer !

Comment se sortir des envahisseurs que sont les rubaniers.

Après avoir arraché manuellement les rubaniers avec des volontaires ferréoliens… les rubaniers ont repoussé.

Après avoir arraché manuellement les rubaniers avec l'aide des élèves du CHEP (Centre Horticole d'Enseignement Privé) du Tremblay sur Mauldre… les rubaniers ont repoussé.

À ce moment-là, la décision est prise d'employer les grands moyens. Après consultation avec le Parc Naturel Régional, il est décidé de vider la mare et d'utiliser une machine pour arracher les plantes… 5 mois après les rubaniers avaient repoussé.

Heureusement ces plantes ne sont pas dangereuses pour l'écosystème de la mare. C'est une bonne nouvelle, mais pas satisfaisante par rapport à la démarche entreprise.

Aujourd'hui nous continuons la démarche et pour cela nous avons demandé à nouveau aux élèves du CHEP de retenter d'éliminer les rubaniers. Deux ateliers ont été organisés et nous espérons que cette fois-ci le résultat sera positif. Réponse au printemps 2023.

Dans tous les cas, nous remercions vivement les élèves qui ont pris à cœur leur intervention sur la mare de Saint-Forget.











OAP

Les travaux de L'OAP (Opération d'Aménagement Programmé) ont débuté début octobre.

Dans un premier temps, ce sont des travaux de VRD (Voirie Réseaux Divers) qui seront effectués avant la construction des maisons, qui devrait débuter au printemps 2023 pour une durée d'un an environ.

La livraison devrait être courant 2ème semestre 2024.

L'entreprise TPCI en charge de ces travaux est respectueuse des contraintes que nous avions mis au point avant le début des travaux, à savoir, entre autre, le sens de circulation des camions qui ne doivent jamais passer par le centre du village et le nettoyage régulier de la voirie.

Un grand merci pour le respect du village.





Résumé des délibérations

Conseil Municipal du 21 mars 2022

Approbation Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal (CM) approuve le Compte Administratif 2021 du budget :

Compte administratif 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	370 033,84 €
Recettes de l'exercice	502 572,98 €
Excédent de fonctionnement exercice	132 539,14 €
Excédent reporté 2020	408 744,91 €
Résultat exercice 2021	**541 284,05 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	258 164,75 €
Recettes de l'exercice	242 863,55 €
Excédent de fonctionnement exercice	15 301,20 €
Excédent reporté 2020	117 479,60 €
Résultat exercice 2021	**102 178,40 €**
EXCÉDENT DE CLÔTURE	643 462,45 €

Budget primitif 2022

Le CM adopte le budget primitif 2022, voté en équilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement :

Budget primitif 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	967 184,05 €
Recettes	967 184,05 €
Résultat reporté R002	541 284,05 €
Total recettes fonctionnement	**1 508 468,10 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	932 361,10 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au R001	102 178,40 €
Recettes	932 361,10 €
Total recette investissement	**1 034 539,50 €**

Délibération demandant l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité, coordonné par le SEY

Le CM décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines ; il approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, fournitures et services associés ; il autorise M. le maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération ; il approuve la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes ; il donnt mandat au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Saint-Forget sera partie prenante ; il s'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint-Forget est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

Délibération autorisant M. le maire à signer la convention de maintenance informatique

Le CM autorise M. le Maire à signer la convention de maintenance informatique n°34-01012022 avec Mme Claude Barre-Bruder.

Délibération demande subvention foyer rural

Le CM décide d'allouer une subvention d'un montant de 1 000 € au foyer rural de Saint-Forget.

Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage Eco Via

Le CM autorise M. le Maire à signer la convention AMOA 2022 avec M. Grasset, société ECO VIA.

Délibération sollicitant auprès du Fond interministériel de prévention de la délinquance une subvention pour la mise en place du dispositif de vidéoprotection

Le CM autorise M. le Maire à solliciter auprès de la préfecture des Yvelines l'attribution d'une subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), dans le cadre du projet nouveau d'installation de caméras sur la voie publique. Le CM autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération autorisant M. le maire à céder le véhicule communal

M. le maire, considérant l'état et l'âge du véhicule Jumpy dont la date de première mise en circulation est le 24/03/2004, considérant l'estimation n°1109181 de remise en état, estimation sans démontage du véhicule, immatriculé 568 DNX 78 formulée par le garage Usseglio domicilié à Levis-Saint-Nom, décide de céder, le lot composé du véhicule immatriculé 568 DNX 78 au prix de 600 € (une délibération du conseil du 28 novembre 2022 a ramené le prix à 300 €) et indique que cette recette sera portée au budget principal.

Résumé des délibérations

Conseil Municipal du 19 mai 2022

Délibération autorisant M. le maire à demander une subvention auprès du Département pour une opération de sécurité routière sur RD en agglomération

Le CM approuve l'ensemble des aménagements résultant de l'étude de sécurité et décide de solliciter du Département une subvention de 54 600 € pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur route départementale en agglomération, soit 70 % d'un montant de travaux subventionnables plafonné à 250 000 € HT. Le CM s'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser des travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

il s'engage à financer la part des dépenses restant à sa charge.

Délibération adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Le CM adopte l'instruction budgétaire et comptable M 57 par anticipation au 1er janvier 2023 pour la commune en respectant les prérequis cités ci-dessus. La nomenclature choisie est la développée.

Le CM maintient le vote du budget par nature et autorise M. le Maire à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sollicitant auprès du conseil régional une subvention pour la mise en place du dispositif de vidéoprotection

Article 1 : le CM approuve le projet de mise en place du dispositif de vidéo protection de la commune de Saint-Forget pour un montant prévisionnel fixé à 163 366,22 € HT.

Article 2 : le CM sollicite auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, l'attribution d'une subvention correspondant à 35 % du coût des travaux soit 57 178,17 € HT.

Article 3 : le CM dit que le plan de financement de la Commune pour la réalisation du présent projet est le suivant :

Organismes financeurs	Subventions / participations en € HT
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 50 % éligibles	52 500 €
Conseil régional d'Île-de-France – Dotation à l'équipement IDF 35 % du projet global	57 178,17 €
Conseil départemental des Yvelines – Aide exceptionnelle Dpt78 12 % du projet global	21 014,81 €
Auto-financement commune 20 % du projet global	32 673,24 €
Coût total du projet	**163 366,22 €**

Conseil Municipal du 21 juin 2022

Annule et Remplace Délibération autorisant M. le maire à demander une subvention auprès du Département pour une opération de sécurité routière sur RD en agglomération

Le CM approuve l'ensemble des aménagements résultant de l'étude de sécurité, et décide de solliciter du Département une subvention de 60 200 € pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur route départementale en agglomération, soit 70 % d'un montant de travaux subventionnables plafonné à 250 000 € HT. Le CM s'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser des travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme, et s'engage à financer la part des dépenses restant à sa charge

Délibération Renouvellement la convention de maintenance logiciel cimetière 2022

Le CM autorise M. le Maire à signer la convention de maintenance n°20220615-VGS548CI-R avec la société 3 D OUEST.

Conseil municipal

Résumé des délibérations

Conseil Municipal du 21 juillet 2022

Délibération autorisant M. le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de l'église

Le CM décide d'autoriser M. le maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée.

Délibération autorisant M. le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection du clocher, de la charpente et toiture de l'église Saint-Ferréol

Le CM approuve le projet de restauration de l'église pour un montant de 350 320,47 € HT et sollicite auprès du Conseil Départemental des Yvelines une subvention au taux maximum pour un montant de travaux de 179 190,65 € sur l'exercice 2022. Le CM atteste le non démarrage des travaux, et s'engage à :

- assurer le financement correspondant et à l'inscrire au budget 2022 et suivants de la commune ;
- ne pas commencer les travaux avant le vote de la subvention par la Commission permanente du Conseil départemental

Le CM autorise M. le maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération.

Délibération autorisant M. le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réfection du clocher, de la charpente et toiture de l'église Saint Ferréol

Le CM décide de solliciter une subvention auprès de Mme Valérie Pécresse au titre des monuments historiques Région Ile-de-France une subvention au taux maximum pour un montant de travaux de 350 320,47 € HT. Le CM s'engage à :

- utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser des travaux
- inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Délibération autorisant M. le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC pour la réfection du clocher, de la charpente et toiture de l'église Saint Ferréol

Le CM approuve le projet de restauration de l'église pour 350 320,47 € HT et sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une subvention au taux maximum pour 350 320,47 € HT au titre des édifices en péril protégés au titre des Monuments historiques. Le CM atteste le non démarrage des travaux et s'engage à :

- assurer le financement correspondant et à l'inscrire au budget 2022 et suivants de la commune
- ne pas commencer les travaux avant le vote de la subvention par la Commission permanente du Conseil départemental et de la DRAC au titre des édifices en péril protégés.

Le CM autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération.

Conseil Municipal du 6 septembre 2022

Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales

J.-L. Jannin expose que la convention concerne les médecins qui participent au conseil médical pour statuer notamment sur les demandes d'octroi du congé de longue maladie ou de longue durée. Il ne s'agit pas des visites annuelles de médecine du travail. Le coût moyen d'un dossier est fixé à 21 €.

Aujourd'hui Saint-Forget n'a pas d'agent concerné par ce dispositif.

Considérant qu'a partir du 1er février 2022, les médecins agrées sont désormais considérés comme des collaborateurs occasionnels du service public et que les sommes perçues à ce titre redevables à l'ensemble des charges sociales

Le CM autorise M. le Maire à signer la convention entre la mairie et le CIG de Versailles.

Conseil Municipal du 22 septembre 2022

Délibération autorisant M. le Maire à signer le marché Travaux rue des Grands Prés

Le CM autorise M. le Maire à attribuer à la société TERE le marché des Travaux de Voirie Rue des grands Près pour un montant HT de 69 902,90 €, et autorise M. le Maire à signer les commandes correspondantes dans la limite des montants inscrits au budget de chaque exercice ■



Élections présidentielles et législatives

L'année 2022 a vu se dérouler les élections présidentielles, les élections législatives et de nouvelles élections législatives partielles suite à l'invalidation du résultat de juin dans notre circonscription.

Résultats des élections présidentielles à Saint-Forget

2e tour présidentielle : 383 inscrits, 314 votants, 293 exprimés
E. Macron : 225 voix
M. Le Pen : 68 voix

Résultats des élections législatives partielles - 2e circonscription à Saint-Forget

1er tour - 2 octobre 2022

Inscrits	391
Abstentions	284
Votants	107
Blancs	1
Nuls	0
Exprimés	106

Abstentions	72,63%
Participation	27,37%
Blancs	0,93%
Nuls	0,00%
Exprimés	99,07%

N° Panneau	Noms des candidats	Voix
1	Madame Anne JACQMIN	10
2	Monsieur Pascal THEVENOT	11
3	Madame Maïté CARRIVE-BEDOUANI	13
4	Madame Laurence TROCHU	10
5	Monsieur Pascal CASIMIR-PERRIER	1
6	Monsieur Jean-Noël BARROT	61
	TOTAL	106

2e tour - 9 octobre 2022

Inscrits	391
Abstentions	299
Votants	92
Blancs	3
Nuls	0
Exprimés	89

Abstentions	76,47%
Participation	23,53%
Blancs	3,26%
Nuls	0,00%
Exprimés	96,74%

N° Panneau	Noms des candidats	Voix
3	Madame Maïté CARRIVE-BEDOUANI	16
6	Monsieur Jean-Noël BARROT	73
	TOTAL	89



Attention au monoxyde de carbone !

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'homme. Sa présence resulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, à l'essence, au fioul, à l'éthanol ou encore au bois et au charbon (dont l'utilisation de brasero ou de barbecue en intérieur). Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure. Les maux de têtes, nausées, vertiges et troubles visuels sont ainsi les premiers symptomes d'une intoxication.

Avec plus de 630 personnes intoxiquées en 2021, l'Île-de-France est une région particulièrement touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. 12 épisodes d'intoxication sont survenus dans le departement des Yvelines intoxiquant 44 personnes, dont 1 décès est à déplorer. L'ensemble de ces épisodes a eu lieu dans des habitations.

À l'approche de la saison hivernale et dans un contexte de crise énergetique annoncée, le risque d'intoxication au CO pourrait s'accroitre en raison notamment du recours à des moyens de chauffage alternatifs ou vétustes. L'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaite donc alerter et inciter à la plus grande vigilance.

Gestes simples de prévention à respecter :

- **Faire vérifier et entretenir chaque année les installations de chauffage** par un professionnel qualifié ;
- À l'occasion de cet entretien, **faire vérifier et ramoner les conduits** permettant l'évacuation des gaz issus de ces installations de chauffage ;
- Veiller à bien **ventiler son logement**, même en hiver : **aérer quotidiennement** et ne jamais obstruer les grilles de ventilation ;
- Respecter scrupuleusement les **consignes d'utilisation des appareils à combustion** prescrites par le fabricant ;
- **Proscrire l'utilisation de moyens de chauffage non adaptés tels que les barbecues et les braseros en intérieur**. Sur la période de chauffe 2020/2021, le Centre Antipoison a relevé que 25 % des intoxications par le monoxyde de carbone provenaient de l'utilisation de brasero ou de barbecue en intérieur.

Plus d'infos sur : www. iledefrance. ars. sante. fr/ monoxyde-de-carbone-1

Infos municipales

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : extrait du registre des délibérations

Le 12 septembre 2022 à 18h30, le C.C.A.S légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance à huis clos, sous la présidence de M. Jean-Luc JANNIN, Président.

Délibération : **calcul du quotient familial et des participations**

Compte tenu de nouvelles demandes d'aide par le CCAS pour les frais de cantine et d'accueil périscolaire, les membres du CCAS proposent le calcul des aides suivant :

Participation aux dépenses de cantine et accueil périscolaire

→ 1ère tranche de quotient familial (quotient inférieur à 1200 €) : participation à hauteur de 75 % pour la cantine et 75 % pour l'accueil périscolaire

→ 2ème tranche de quotient familial (quotient compris entre 1201 et 1600 €) : participation à hauteur de 50 % pour la cantine et 50 % pour l'accueil périscolaire

→ 3ème tranche de quotient familial (quotient compris entre 1601 et 1800 €) : participation à hauteur de 25 % pour la cantine et 25 % pour l'accueil périscolaire

→ Quotient supérieur à 1800 € : pas de participation.

Le versement de la subvention aux familles s'exécutera pour le premier trimestre de l'année scolaire 2022/2023 après présentation des documents nécessaires au calcul du quotient.

Tarif cantine et centre de loisirs du mercredi

Mêmes conditions que les autres jours de la semaine pour la cantine et participation à hauteur de 20 % pour les quotients inférieurs à 1800 € pour le centre de loisirs du mercredi après-midi.

Vacances scolaires

Quotient familial est inférieur à 1600 € : participation de 30 %

Quotient compris entre 1601 et 1800 € : participation de 20 %

Cette participation ne pourra excéder 20 jours entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023.

Certifiée conforme et exécutoire, la présente délibération compte tenu de sa publication et de sa transmission à la sous-préfecture de Rambouillet. Le 16/09/2022, Le président, Jean-Luc JANNIN

Bravo !

Jeudi 24 novembre se déroulait au collège Pierre de Coubertin la **remise du diplôme du brevet des collèges cession 2022** sous la présidence de Madame la principale.

Pour Saint-Forget, trois élèves étaient récompensés (2 mentions TB, 1 mention AB) et ont reçu de la part du maire leur diplôme, ainsi qu'un bon d'achat de la part de la commune.

Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats en leur souhaitant toute la réussite pour la suite de leurs études.



Pour l'Ukraine

Ce printemps nous avons organisé une collecte de produits de soins et d'hygiène qui ont été envoyés en Ukraine. Nous remercions tous les donateurs.



Interco

Les chemins de Grandes Randonnées sont classés « d'intérêt communautaire » par la CCHVC (Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse).

À ce titre, le chemin de Jagny et une partie du chemin de la Grand Maison ont été entretenus cet automne avec un rebouchage des trous permettant une utilisation plus facile par les riverains.







Repas de l'amitié, au Château de Mauvières

AVRIL 23

C'est dans une des somptueuses salles de réception du château de Mauvières que les **72 invités et résidants** de Saint-Forget se sont retrouvés pour partager le repas de l'amitié pour cette année 2022.

Au cours du repas **l'humoriste politique et imitateur Paul Dureau** *(ci-contre)* a passé en revue l'actualité au lendemain des élections et autres évènements de notre société.

Merci à M. et Mme DE BRYAS pour l'accueil qu'ils nous ont réservé.









AVRIL 23

Merci Madame Leroy !

Madame Leroy est un agent du CIG qui a été très présente à la mairie de Saint-Forget lorsque nous n'avions plus de secrétaire en 2004 et 2005.

Par la suite, elle est toujours revenue pour des prestations moins fréquentes.

Depuis plusieurs années, elle venait au moins une journée par an pour son expertise sur des sujets complexes.

Nous avons apprécié sa compétence, sa gentillesse et sa pédagogie pour expliquer les sujets compliqués.

Aujourd'hui il est l'heure pour elle de prendre sa retraite et il était normal de lui remettre la médaille de Saint-Forget.

Nous lui souhaitons une nouvelle vie pleine de belles choses avec les siens.



Monsieur Jannin et Madame Leroy

MAI 14

Soirée lounge





JUIN 16

Commémoration de la guerre d'Algérie





JUIN 23

Fête de la musique

Cette année encore, notre fête de la musique a rencontré un vif succès sur la place du village.

Porté par l'**harmonie de Lévis-Saint-Nom** qui a entamé la soirée, le groupe **Blues Rock** a pris le relais.

Nous avons été régalés par une bonne **paëlla** préparée sur place par Olé Bodega.

Plus tard dans la soirée, le **Bagad** nous a ouvert la route au son des cornemuses, jusqu'au **feu d'artifice** qui a étincelé le ciel de mille feux.

Après la **tombola** et ses heureux gagnants, la fête a continué jusqu'au bout de la nuit sur le **dancefloor** avec des musiques rock !





SEPT 15

Cinéma en plein air

Après avoir fêté l'an passé son 10e anniversaire, l'événement **Les Yvelines font leur cinéma** a lancé sa 11e édition dès le 19 août 2022. Cette manifestation estivale incontournable s'est tenue le 15 septembre sur le terrain ludique de la commune de Saint-Forget avec la projection du film **Le masque de Zorro**.

Une programmation d'une ampleur inédite avec 78 séances proposées dans 78 communes.



SEPT 17

Inauguration du TERRAIN LUDIQUE

Le 17 septembre étaient inaugurés officiellement tous les travaux du **contrat rural** en présence du Ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications, M. Jean-Noël Barrot, du Président du Conseil Départemental, M. Pierre Bédier, du représentant de la Région, des conseillers départementaux, des maires et adjoints des communes voisines.

Tout d'abord les **locaux techniques** qui permettent un agrandissement substantiel des surfaces de stockage et de rangements pour l'employé communal.

Pour la **salle communale**, nous profitons aujourd'hui d'un espace convivial et accueillant qui permet à la commune via le foyer rural, la commission animation, les associations d'organiser des festivités dans de bonnes conditions

Le **terrain ludique** réservé aux enfants mais aussi aux adultes avec un petit parcours sportif est très apprécié et son intégration dans le paysage très réussi.

Il est très important qu'une commune puisse investir dans des projets comme celui-ci et contribuer à une meilleure qualité de vie des Ferréoliens.

Après la matinée inaugurale, l'après-midi était placé sous le signe d'activités ludiques sur le terrain pour les enfants … et les adultes.

Les enfants ont pu également se défouler dans la **structure gonflable** spécialement montée pour l'évènement.









KIDS ZONE



SEPT
17



expositions d'artistes

A l'initiative de la mairie de Saint-Forget et à l'occasion de l'inauguration de sa salle communale, l'exposition **De l'abstrait au figuratif et du figuratif à l'abstrait** présente les œuvres de trois artistes de la Vallée de Chevreuse.

À partir de techniques singulières, Dorothée, Barthélémy et Bertrand travaillent leur médium de façon totalement personnelle.

L'abstraction représente une majeure partie de leur travail mais ils s'expriment également de façon plus réaliste par des portraits, des paysages ou des bestiaires.

De plus, notre imagination ne nous permet-elle pas de voir dans une forme abstraite un semblant de figuration ?

Béatrice CARRÉ

Plasticienne et compositrice

« Qu'il s'agisse de photographie, d'art numérique ou de musique, l'expérimentation se trouve au cœur de mon processus créatif. Infographiste de formation, d'emblée l'ordinateur s'est imposé, comblant à la fois mes désirs d'interactivité et de repentir.

C'est une prédisposition naturelle pour l'improvisation qui a ensuite dirigé mes pas vers l'univers mouvant de la manipulation de pixels. Indéniablement, la superposition y occupe une place centrale, donnant formes et couleurs par fusion et estompage. Des éléments figuratifs et des signes symboliques coexistent avec une abstraction globale qui s'est imposée d'elle-même comme passerelle vers des imaginaires multiples. J'aborde des sujets où l'émotion et les sentiments dominent. Par ailleurs, mon travail pictural est le point de départ d'une autre aventure, musicale, rendu possible grâce à MetaSynth, un logiciel de synthèse sonore et graphique assez surprenant. Mon approche de la photographie a également évolué, ma série de Light Painting en témoigne.

A l'occasion du 18e Parcours d'artistes Hélium, figurera à côté de mes œuvres numériques ma série photographique de Light Painting « Sur les traces fantômes ».

Une exploration musicale inédite sur l'œuvre de Néa Oget a livré ses secrets les dimanches 2 et 9 octobre 2022.

www.beatrice-carre.fr



Fébrilité, 40x80 cm. Tirage argentique encadré

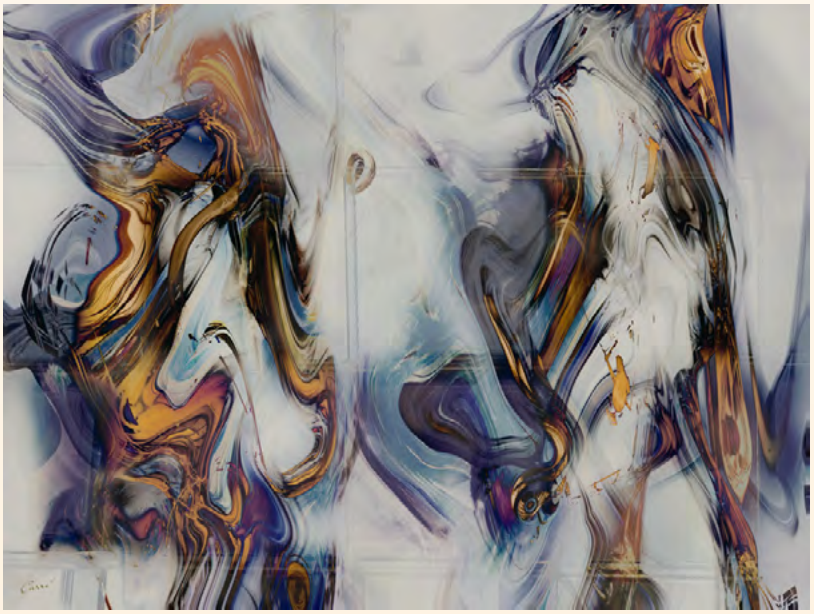

Rendez-vous galant, 75x100 cm. diasec

SEPT
17

Peintre de l'Or Noir, **Dorothée DELORNOIR** crée des toiles à base de bitume pour révéler de fabuleuses transparences et des motifs étonnants.

Bertrand PEYROT travaille sur plaque d'acier sujet à la dégradation dans le temps. Chaque œuvre est une entité picturale évolutive. Le fond et la forme ne font qu'un.

BARTHÉLÉMY réinterprète à sa manière les différentes calligraphies du monde.

«De ses gestes instinctifs et spontanés naissent des lignes courbes qui s'entremêlent sans cesses, donnant à l'ensemble une allure inattendue et organique.»

Néa OGET

Plasticienne

Née en région parisienne en 1981, Néa passe une grande partie de son enfance en bateau.

De cette vie naît une vision bien à elle de notre réalité, qu'elle n'a de cesse d'exprimer depuis, en autodidacte, au travers de différents media : collage, dessin, peinture, sculpture.

Son travail, tantôt empreint de surréalisme et de pop art, tantôt marqué d'influences ethniques, nous convie à ses voyages intérieurs.







NOV 5

Halloween



Pas moins d'une vingtaine d'enfants déguisés en petits **monstres** et autres petites **sorcières** ont arpenté les rues du village à la recherche de friandises et de surprises.

Cette année encore, ils ont été gâtés par les Ferréoliens.





NOV 20

Course des 4 Châteaux

C'est le dimanche 20 novembre qu'avait lieu la traditionnelle Course des 4 Châteaux.

C'est sous une pluie fine que s'est déroulée la traversée du château de Mauvières rendant le parcours glissant. Fort heureusement aucune chute n'a été à déplorer sur cette partie.

Pour les hommes **le vainqueur Sylvain Dodé** a parcouru les 18,4 km en 1h 4mn 27s et pour les femmes **la vainqueur Julie Chuberre** a parcouru les 18,4 km en 1h 12mn 11s.

Un grand bravo à tous les coureurs qui ont participé à cette édition.





Cérémonie du 11 novembre

NOV 11





Un hommage aux Morts pour la France a été rendu le 11 novembre au cimetière de Saint-Forget.

Nous remercions les élus, les Ferréoliens présents pour cette commémoration, ainsi que la **FNACA** et l'**harmonie de Lévis-Saint-Nom.**

Noël des enfants

DÉC 3







Samedi 3 décembre les enfants avaient rendez-vous avec le père Noël à la salle communale.

L'après midi a débuté par le spectacle « **Drôle de Noël chez Myrtille** » qui a été apprécié de tous les spectateurs, petits et grands.

Puis c'est le père Noël qui a fait son entrée pour la distribution de cadeaux.

Moment magique !

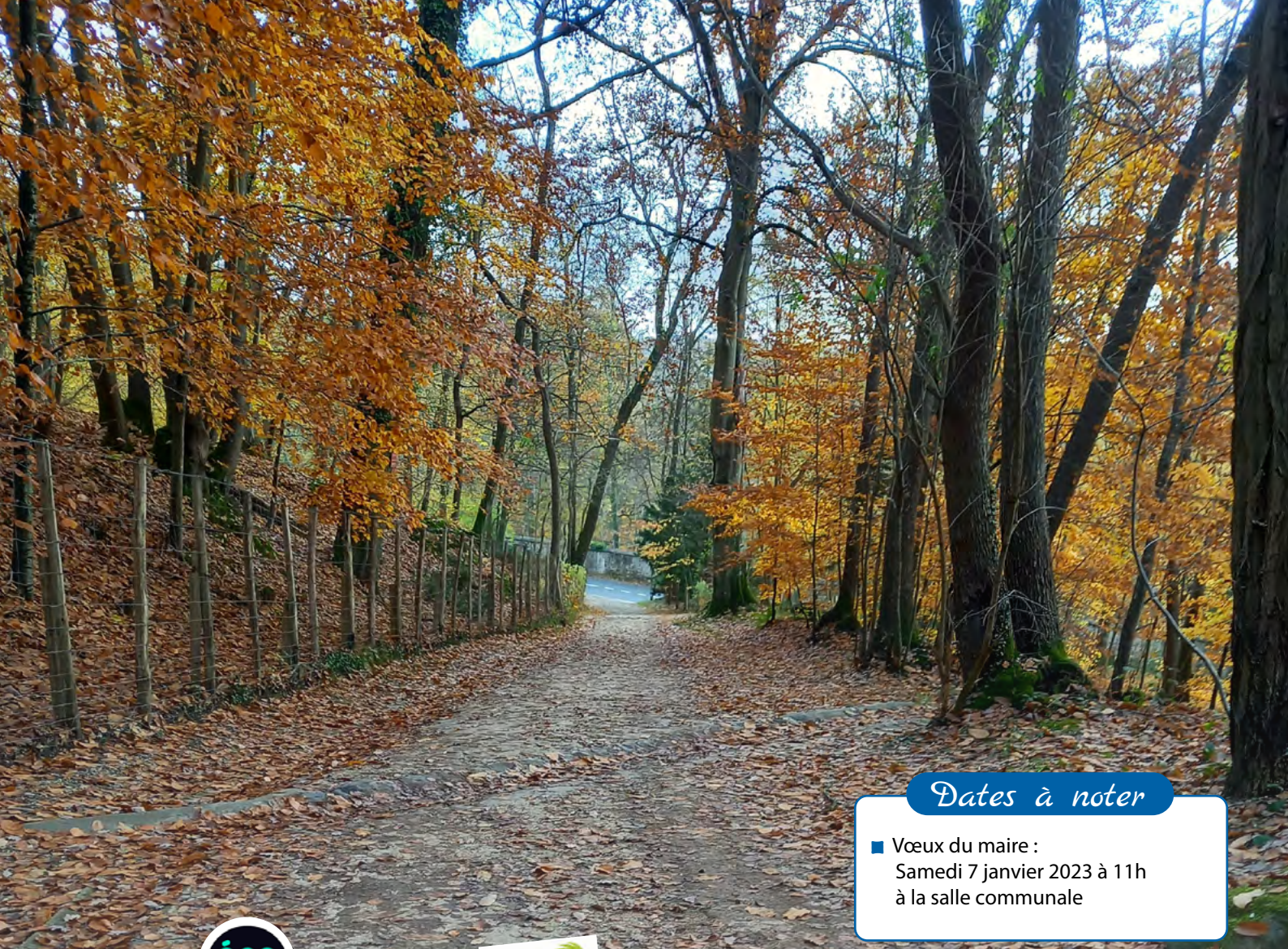

Dates à noter

- Vœux du maire :
  Samedi 7 janvier 2023 à 11h
  à la salle communale

L'application EcoWatt s'installe sur les portables et permet d'être informé en temps réel sur le délestage du réseau électrique.
Cela permet d'anticiper à une semaine près les éventuelles coupures d'électricité dans les différents secteurs.



Illiwap compte à ce jour 310 abonnés, n'attendez pas pour l'installer sur votre smarphone et recevez des informations sur votre commune et celles avoisinantes en temps réel.

N'hésitez pas à télécharger l'application illiwap. La mairie est à votre disposition pour vous aider lors de cette installation.

Etat civil

Naissance*

Manon CHARPENTIER le 27 avril 2022

Mariage*

Carole GOSSELIN et Luc MARGUERAY
le 15 mai 2022

PACS*

Carine DRAN et Laurent FRANCOIS
le 14 mai 2022

Carolina Del Carmen CARREON TRUJILLO et Théophile CHAUVET
le 6 octobre 2022

Déces*

Marguerite POIRRIER
le 21 janvier 2022

Arnaud GRAFFIN
le 14 avril 2022

Michel L'HUILLIER
le 30 septembre 2022

Mauricette BERTHELOT
le 22 novembre 2022

** Selon autorisation de publication*

Saint-Forget fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Conception graphique : www.effet-immediat.com